

Tapparel, Sophie. (2018). De l'utilisateur au bénéficiaire : quelles conditions pour la réalisation des fonctions sociales visées par un dispositif d'évaluation externe destiné aux enseignants et aux cantons suisses romands?. In *L'évaluation en éducation et en formation face aux transformations des sociétés contemporaines : aperçus du 30ème colloque de l'ADMEE-Europe, 10-11-12 janvier 2018, Campus Belval à Esch-sur-Alzette, Luxembourg* (pp. 43-45). Esch-sur-Alzette : Université du Luxembourg.

Contribution 5

De l'utilisateur au bénéficiaire : quelles conditions pour la réalisation des fonctions sociales visées par un dispositif d'évaluation externe destiné aux enseignants et aux cantons suisses romands ? (7635)

Sophie Tapparel

Institut de recherche et de documentation pédagogique, Suisse

Mots-clés : dispositif d'évaluation externe, fonctions sociales, régulation

Cette communication a pour objectif de discuter des conditions de réalisation des fonctions sociales visées par un dispositif d'évaluation externe destiné aux enseignants et aux cantons suisses romands et de leurs conséquences sur les modalités de conception du dispositif.

Le dispositif d'évaluation étudié (Projet EpRoCom) consiste prioritairement « à la mise à disposition d'une banque d'items valides, pertinents, fiables et fondés sur les objectifs et progressions d'apprentissage du PER [Plan d'études romand], dans laquelle les enseignants et les cantons pourront librement puiser » (Masterplan EPROCOT, 2016, p. 3). Il s'agit d'un instrument créé sur décision politique et visant la concrétisation de l'Art. 15 de la Convention scolaire romande (CSR) adoptée par l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) le 21 juin 2007. Dans cet article, il est notamment mentionné que la CIIP « organise des épreuves romandes communes à l'Espace romand de la formation afin de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études ». La CSR vise l'application, au niveau de la Suisse romande, de l'Accord intercantonal sur l'Harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) adopté en 2007 par l'Assemblée

plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). L'Art. 8 de HarmoS stipule, entre autres, que chaque région doit harmoniser et coordonner son plan d'études, ses moyens d'enseignement et ses instruments d'évaluation. Précisions qu'en Suisse l'éducation relève principalement de la compétence des cantons qui coordonnent leurs travaux, au niveau national, au sein de la CDIP et, au niveau de la Suisse romande et du Tessin, au sein de la CIIP.

L'institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp) a reçu comme mandat de la CIIP de coordonner scientifiquement le projet EpRoCom et de développer le dispositif d'évaluation. Les matériaux mis à disposition des départements cantonaux suisses romands et de leurs enseignants via la banque d'items visent d'une part la régulation des pratiques évaluatives dans l'Espace romand de la formation en offrant des exemples de bonnes pratiques alignées au PER et d'autre part la régulation des apprentissages des élèves en proposant aux usagers des outils validés pour identifier les acquis et les lacunes des élèves eu égard à l'atteinte des objectifs du PER.

Pour que ces deux fonctions se réalisent, il est primordial que les usagers (i.e. les « ayant droit » envisagés) deviennent des bénéficiaires (i.e. des utilisateurs bénéficiant des avantages du dispositif d'évaluation), autrement dit qu'ils puissent effectivement des items dans la banque d'items pour construire leurs propres épreuves.

L'étude de la littérature portant sur l'analyse des banques d'items existantes (Chartier et Vrignaud, 1999) et sur l'impact des évaluations externes sur les pratiques évaluatives enseignantes (notamment Coburn, 2004, Tessaro, 2015, Yerli, 2014 et 2017) a permis de dégager un certain nombre de conditions à réunir. Les ressources évaluatives contenues dans la banque d'items devront présenter les qualités suivantes : être validées scientifiquement en étant exemplaires du point de vue de leur construction scientifique et de leur construction didactique ; être alignées aux objectifs du PER ; et, ne pas être trop éloignées des pratiques des usagers. Elles devront par ailleurs fournir des informations suffisantes aux usagers pour que ceux-ci puissent comprendre la nature des erreurs faites par les élèves. La banque d'items devra enfin contenir des informations sur les notions clefs mobilisées dans la banque d'items ainsi que des recommandations sur la manière de construire les épreuves à partir des ressources mises à disposition. Ajoutons pour terminer que l'élaboration de la banque d'items et sa mise à disposition devra s'accompagner d'une communication claire sur les fonctions visées par celle-ci.

L'identification de ces conditions oriente les modalités de travail à mettre en œuvre pour concevoir la banque d'items. Il s'agit, pour l'IRDp, de constituer des groupes de travail disciplinaires composés d'experts en didactique et en évaluation. Ces experts travailleront sur des items cantonaux déjà existants avec comme objectifs d'une part de contribuer à la construction de modèles d'évaluation ajustés aux spécificités du PER (i.e. des modèles d'évaluations romands) et d'autre part de produire des items alignés aux objectifs du PER. Il s'agit également de s'associer la collaboration du groupe d'appui méthodologique romand pour les questions de validation éducatrice des items. Il s'agit enfin d'expérimenter les items dans certaines classes de Suisse romandes et de récolter l'impression des enseignants afin de procéder à d'éventuels ajustements du dispositif aux attentes de cet usager. Une attention particulière sera portée sur la communication autour de la conception et de la mise à disposition de la banque d'items. Les informations seront transmises par différents canaux : les organes existants de la CIIP (conférence réunissant les chefs des services cantonaux de Suisse romande, commission réunissant les responsables cantonaux en matière d'évaluation, commission consultative des partenaires...) ; le bulletin de la CIIP ; les publications de l'IRDp et les revues pédagogiques suisses romandes.

Bibliographie

- Coburn, C. E. (2004). Beyond Decoupling : Rethinking the Relationship Between the Institutional Environment and the Classroom. *Sociology of Education*, 77 (3), 211-244.
- Chartier, P., & Vignaud, P. (1999). *Rapport sur la méthodologie relative à la construction des banques d'outils d'évaluation : analyse critique des banques d'outils d'aide à l'évaluation*. Rapport de convention M.E.N. (Direction de la programmation et du développement) n° 99-405. Paris : INETOP-CNAM.
- Tessaro, W. (2015). Les épreuves externes comme soutien au développement professionnel des enseignants dans leurs pratiques d'évaluation certificative : les apports d'une recherche collaborative. *Evaluer, Journal international de Recherche en Education et Formation* 1 (2), pp. 49-65.
- Yerli, G. (2014). *Les effets de l'évaluation externe des acquis des élèves sur les pratiques des enseignants. Analyse du regard des enseignants du primaire*. Thèse de doctorat présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), Fribourg.
- Yerli, G. (2017). Quel est l'impact « réel » des politiques de responsabilisation douce sur les pratiques enseignantes ? Dans Y. Dutercoq & C. Maroy (Dir.). *Professionnalisme enseignant et politiques de responsabilisation*. Bruxelles : De Boeck.